



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2025-041

LA POSTE – Contrats de collecte du courrier et d'affranchissement Destineo Esprit Libre

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n° 2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué son maire, et pour la durée du mandat, une partie des attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, concernant notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision municipale n°004-20 du 22 janvier 2020 concernant les contrats de collecte et de remise du courrier, arrivant à échéance au 31 décembre 2024 ;

DÉCIDE

Article 1 : de conclure avec La Poste, sis 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris, SIRET 356 000 000 00048,

- un nouveau contrat n°D-621867-1 de collecte du courrier par un postier directement en mairie, place du Maréchal Foch 44150 Ancenis-Saint-Géréon,
- un contrat n°D-621896-1 Destineo Esprit Libre permettant de bénéficier de tarifs d'affranchissement réduits dans le cadre d'envois de plis en nombre.

Article 2 : Les contrats prendront effet au 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 et par tacite reconduction par période de 12 mois sans pouvoir excéder une durée maximum de 5 ans.

Article 3 : La Poste percevra une rémunération annuelle de 1 620,00 € HT (1944,00€ TTC) pour la collecte du courrier dans nos locaux entre 15 h 30 et 16 h 30. La facturation et le règlement du contrat Destineo Esprit Libre s'effectuera selon les modalités prévues par le contrat d'affranchissement qui lui est lié. Ce contrat permet de bénéficier de tarifs préférentiels sur les envois en nombre.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame La Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire d'Ancenis-Saint-Géréon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 18/02/2025
Le Maire,
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le :

21 FEV. 2025

LA POSTE- BRANCHE SERVICES- COURRIER-COLIS

Emis le 27 janvier 2025

COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON
COMMUNE DE ANCENIS SAINT GEREON
ANCENIS ANCENIS ST GEREON MAIRIE
PLACE DU MARECHAL FOCH
CS 30217
44156 ANCENIS CEDEX

VOTRE CONTACT COMMERCIAL :

M Francis GRACIEUX

Mail : francis.gracieux@laposte.fr

VOS INFORMATIONS :

Votre référence client : avenant Tarifs 2025

Code Client La Poste : 3890979

Identifié sous SIRET : 20008322800011

Votre Enseigne : MAIRIE

Adresse du siège social :

COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON
MAIRIE

PLACE DU MARECHAL FOCH

ANCENIS

44150 ANCENIS ST GEREON

Contact Client : **Mme Lara FORTINEAU**

Qualité : Directeur

Les Parties conviennent expressément que la signature du présent avenant, vaut acceptation sans réserve des documents énumérés, dans le détail du Contrat, qui régissent l'exécution des prestations. Le contractant reconnaît avoir lu et accepté les dits documents et s'engage à les respecter. A sa demande une copie des Conditions Spécifiques ou Générales de Vente peut lui être fournie par son interlocuteur commercial.

Le présent avenant fait évoluer la prestation de Destineo esprit libre signée entre La Poste et la société COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON le 23 janvier 2020 comme mentionnée ci-après. Tout ce qui n'est pas contraire au présent document reste inchangé.

La signature du présent document peut être soit électronique, soit manuscrite.

Dans le cas d'une signature électronique : En application des articles 1365 et suivants du Code Civil, les Parties acceptent et reconnaissent la parfaite validité du présent contrat formé sur support électronique. Ainsi, les Parties acceptent à titre d'éléments déterminants de leur engagement, de signer électroniquement le présent document conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code Civil et du décret du 28 septembre 2017. Le présent document signé électroniquement par les Parties sera transmis à chaque signataire sous la forme électronique.

Les Parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments susvisés.

Dans le cas d'une signature manuscrite : Le présent contrat est signé manuscritement par chacune des Parties et l'ensemble des pages doit être paraphé. Le présent contrat est établi en 2 exemplaires originaux dont un exemplaire est remis à chacune des Parties. Les Parties s'accordent pour ce que le lieu de signature du contrat pour chacune des Parties soit son adresse telle que mentionnée ci-dessus.

Dans tous les cas, le droit français s'applique et la juridiction française est compétente. Le lieu de signature ne modifie en rien ce principe.

Cet avenant peut être accepté et signé au plus tard le 26 février 2025

Commentaire :
avenant pour Tarifs 2025

Prestation N°1 - Destineo esprit libre

N° de Contrat : D-621896-1

[Cliquez ici pour consulter les Conditions Spécifiques et Générales de Vente liées à cette offre.](#)

Conditions de dépôt

Le Client s'engage à effectuer les dépôts "Destineo esprit libre" dans le (ou les) établissement(s) suivant(s) :

Etablissement	Adresse
ANCENIS PDC1	372 RUE LAVOISIER ANCENIS 44150 ANCENIS ST GEREON FRANCE

Description de la prestation

Mode d'affranchissement disponibles :

- Machine à Affranchir
- Dispense de Timbrage
- Affranchigo Liberté
- Affranchigo Forfait
- Port Payé
- TPO ou ID timbre destineo
- Enveloppes pré-timbrées et pré-oblitérées (PAD)

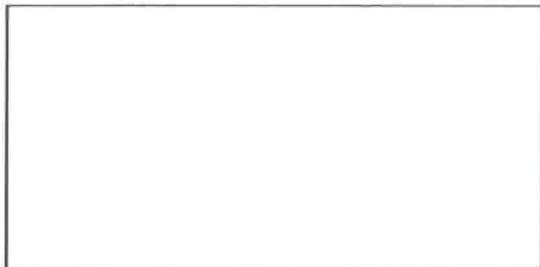
La facturation et le règlement du contrat Destineo Esprit Libre s'effectueront selon les modalités prévues par le ou les contrats d'affranchissement qui lui sont liés.

Excepté pour les modes d'affranchissement TPO et PAD, dans ce cas, la facture sera envoyée à l'adresse suivante

Adresse de facturation

COMMUNE DE ANCENIS SAINT GEREON
ANCENIS ANCENIS ST GEREON MAIRIE
PLACE DU MARECHAL FOCH
CS 30217
44156 ANCENIS CEDEX

Ce document ne tient pas lieu de facture.



Fait à, le/...../.....

Pour La Poste

M Francis GRACIEUX

Fait à, le/...../.....

Pour le contractant

COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON

M. Rémy ORHON

Qualité : SP Maire V Président V Vice-président

Mention "lu et approuvé"

Nom, qualité, signature et cachet

Le client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Spécifiques ou Générales de Vente de chacune des offres visées ci-dessus

AVENANT 1 au CONTRAT N° D-621867-1

Emis le 27 janvier 2025

COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON
COMMUNE DE ANCENIS SAINT GEREON
ANCENIS ANCENIS ST GEREON MAIRIE
PLACE DU MARECHAL FOCH
CS 30217
44156 ANCENIS CEDEX

VOTRE CONTACT COMMERCIAL :

M Francis GRACIEUX

Mail : francis.gracieux@laposte.fr

VOS INFORMATIONS :

Code Client La Poste : 3890979
Identifié sous SIRET : 20008322800011
Votre Enseigne : MAIRIE
Adresse du siège social :
COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON
MAIRIE
PLACE DU MARECHAL FOCH
ANCENIS
44150 ANCENIS ST GEREON
Contact Client : **Mme Lara FORTINEAU**
Qualité : Directeur

Les Parties conviennent expressément que la signature du présent avenant, vaut acceptation sans réserve des documents énumérés, dans le détail du Contrat, qui régissent l'exécution des prestations. Le contractant reconnaît avoir lu et accepté les dits documents et s'engage à les respecter. A sa demande une copie des Conditions Spécifiques ou Générales de Vente peut lui être fournie par son interlocuteur commercial.

Le présent avenant fait évoluer la prestation de Collecte et remise signée entre La Poste et la société COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON le 21 janvier 2020 comme mentionnée ci-après. Tout ce qui n'est pas contraire au présent document reste inchangé.

La signature du présent document peut être soit électronique, soit manuscrite.

Dans le cas d'une signature électronique : En application des articles 1365 et suivants du Code Civil, les Parties acceptent et reconnaissent la parfaite validité du présent contrat formé sur support électronique. Ainsi, les Parties acceptent à titre d'éléments déterminants de leur engagement, de signer électroniquement le présent document conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code Civil et du décret du 28 septembre 2017. Le présent document signé électroniquement par les Parties sera transmis à chaque signataire sous la forme électronique.

Les Parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments susvisés.

Dans le cas d'une signature manuscrite : Le présent contrat est signé manuscritement par chacune des Parties et l'ensemble des pages doit être paraphé. Le présent contrat est établi en 2 exemplaires originaux dont un exemplaire est remis à chacune des Parties. Les Parties s'accordent pour ce que le lieu de signature du contrat pour chacune des Parties soit son adresse telle que mentionnée ci-dessus.

Dans tous les cas, le droit français s'applique et la juridiction française est compétente. Le lieu de signature ne modifie en rien ce principe.

Cet avenant peut être accepté et signé au plus tard le 26 février 2025

Commentaire :
avenant pour Tarifs 2025

Prestation N°1 - Collecte et remise

N° de Contrat : D-621867-1

[Cliquez ici pour consulter les Conditions Spécifiques et Générales de Vente liées à cette offre.](#)

Selon les Conditions Spécifiques et les Conditions Particulières de Vente de l'offre, la Poste assurera, en fonction du choix du Client, les services de Collecte et/ou Remise du courrier du CLIENT à l'adresse indiquée ci-après et à compter de la date de prestation indiquée ci-après. Cette date est donnée à titre indicatif et pourra être modifiée en fonction des contraintes de mise en oeuvre après information préalable du CLIENT par tout moyen.

Détail de la prestation commandée

Département de prestation :	Métropole
Est-ce une prestation :	Annuelle
Date de début de prestation :	01/01/2025
Date de fin de prestation :	31/12/2025

Collecte

Est-ce une collecte partagée ? :	Non
Adresse de prestation :	COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON 56 PLACE DU MARECHAL FOCH ANCENIS 44150 ANCENIS SAINT GEREON
Zone de prestation :	Hors Paris
Deuxième prestation de collecte journalière (ou plus) ? :	Non
Est-ce une collecte premium ? :	Non
Tranche horaire de collecte :	15h30-16h30
Jours de prestation :	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi
Quand la collecte doit-elle être réalisée? :	Uniquement en semaine
Est-ce une collecte sur mesure ? :	Non
Temps d'accès :	0 à 2 min
Volume maximum total collecte :	800 plis
Conditions d'accès :	.

Commentaire ICR :

Le Client bénéficie gratuitement du service d'information Collecte et Remise. Pour être prévenu en cas de retard, il peut mettre à jour ses contacts sur le site d'information Collecte et Remise (www.laposte.fr/infocollecteremise). Sur ce site, un compte Client est créé automatiquement avec les informations de l'interlocuteur de référence désigné par le Client. C'est par défaut le signataire du présent devis.

Montants

Les montants des prestations indiqués ci-dessous ont été établis à partir des informations déclaratives communiquées par le Client. Ils peuvent faire l'objet d'une modification à la hausse ou à la baisse après contrôle effectué par La Poste (cf. article 9.2 des CSV).

Descriptif	Quantité	Tarif H.T. / Net	Montant H.T. / Net	T.V.A.	Montant T.T.C.
Collecte annuelle	1	1620,00 €	1620,00 €	324,00 €	1944,00 €
Prorata Collecte annuelle du 01/01/2025 au 31/12/2025	1	1620,00 €	1620,00 €	324,00 €	1944,00 €

T.V.A. appliquée selon le taux normal en vigueur

Le montant total des prestations indiquées ci-dessus n'inclut pas le prix des options non mentionnées et pouvant être souscrites par le Client en cours d'exécution du contrat.

Adresse de facturation

COMMUNE DE ANCENIS SAINT GEREON
 ANCENIS ANCENIS ST GEREON MAIRIE
 PLACE DU MARECHAL FOCH
 CS 30217
 44156 ANCENIS CEDEX

Modalités de paiement

Echéancier de paiement : Annuel

Ce document ne tient pas lieu de facture.

Fait à, le/...../.....

Pour La Poste

M Francis GRACIEUX

Fait à, le/...../.....

Pour le contractant

COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON

M. Rémy ORHON

Qualité : SP Maire V Président V Vice-président

Mention "lu et approuvé"

Nom, qualité, signature et cachet

Le client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Spécifiques ou Générales de Vente de chacune des offres visées ci-dessus

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20250221-2025dec041-AU
Reçu le 21/02/2025